



## COMMUNE DE SAINT-SULPICE

### Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis 13/2022

#### « Réfection de l'ascenseur monte-charge de la salle du Conseil communal, Rue du Centre 59 »

**Au Conseil communal de Saint-Sulpice,**

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères,  
Messieurs les Conseillers,

La Commission en charge de l'étude du préavis n° 13/2022 s'est réunie le mardi 22 novembre 2022 à 15h00 à l'Auberge communale, rue du Centre 59, dans la composition suivante :

Pour les Vert-e-s :	Mme Elenor Lyonette, Présidente
Pour l'ASSE :	Mme Claude Probst M. Gabriel Décoppet
Pour le PLR :	M. Bernard Montavon
Pour les SCD :	M. Yves Allemann, rapporteur
Délégué municipal :	M. Olivier Matthey, Municipal en charge des bâtiments communaux

Madame Lyonette ouvre la séance et cède la parole à Monsieur Matthey. Ce dernier nous précise qu'après réfection, l'ascenseur monte-charge continuera de répondre aux normes actuelles pour qu'il soit accessible aux personnes souffrant d'un handicap physique (norme SIA 500 qui se réfère à la norme européenne SN EN 81-70). Pour rappel, les dimensions actuelles de l'ascenseur de l'Auberge sont de 140 cm de longueur par 110 cm de largeur, avec une porte de 80 cm.

Afin d'informer au mieux la Commission, Monsieur Matthey propose que nous nous déplaçons au sous-sol du bâtiment afin de nous rendre compte de l'état actuel de l'installation. Notre visite in situ nous a permis de découvrir la nouvelle centrale hydraulique, installée en décembre 2021, et de constater que les travaux de peinture étanche dans le local technique ainsi que dans la fosse de l'ascenseur avaient bien été effectués.

Suite à ces aspects techniques, la Commission a également fait part de son inquiétude quant au coût final de cette réfection. Monsieur Matthey nous rappelle la difficulté d'une estimation précise due aux coûts supplémentaires impossibles à prévoir, principalement liés aux problèmes d'approvisionnement de certains matériaux. Toutefois, aucune hausse de prix n'a à ce jour été communiquée à la Municipalité par l'entreprise AS Ascenseur. Enfin, Monsieur Matthey nous confirme que le délai du vendredi 9 décembre 2022 devrait être respecté, avec un début des travaux prévu le lundi 28 novembre 2022.

### **Conclusions**

L'urgence de terminer ces travaux de réfection afin de permettre aussi bien l'accès à la salle du Conseil pour les personnes à mobilité réduite que l'accès aux caves pour le tenancier de l'Auberge est évidente. C'est donc à l'unanimité que la Commission vous propose de prendre les décisions suivantes :

### **LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-SULPICE**

- vu le préavis municipal 13/2022,
- ouï les conclusions du rapport de la Commission chargée de son étude,
- attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### **DÉCIDE**

- d'accorder un crédit de CHF 43'000.- pour effectuer les travaux d'urgence sur l'ascenseur monte-charge de la salle du Conseil communal, rue du Centre 59,
- de financer ce montant par la trésorerie courante.

Au nom de la Commission :

La Présidente :

Elenor Lyonette

Le rapporteur :

Yves Allemann

Saint-Sulpice, le 23 novembre 2022